

LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

I- La qualification :

Définition :

Trois niveaux doivent être ici distingués : la **qualification réelle** (aptitude à exécuter une tâche donnée en fonction de son expérience ou de sa formation), la **qualification requise** (fixée par l'employeur de manière contractuelle) et la **qualification officielle** (déterminées par les conventions collectives) « **Sociologie des professions** ».

II- La qualification professionnelle :

Attribution d'une **qualité, conditions** requises pour pouvoir exercer un **travail donné**.

La professionnalisation possède au moins **trois sens** :

-**le genre de travail habituel d'une personne** (on parle d'exercer une profession). Dans le cadre des professions et catégories socio-professionnelles de l'INSEE, la profession indique le niveau le plus détaillé de la nomenclature ;

-**l'ensemble des intérêts d'une collectivité donnée** au sein de laquelle chaque participant exerce un même métier (on se réfère à la défense de la profession) ; évoquant ainsi un emploi spécialisé, reconnu et organisé.

-**le groupe des professions libérales**, occupations à caractère intellectuel dont la rémunération exclut l'idée de profit.

L'exemple type est celui de la profession médicale.

En France, l'intérêt actuel pour les analyses en termes de professions est lié au renouvellement de trois champs de la sociologie :

-**la sociologie du travail** qui, après une période marquée par l'intérêt pour le taylorisme dans le cadre de l'atelier, se préoccupe de plus en plus des problèmes de l'emploi, de l'entreprise et s'intéresse aux catégories de techniciens ou d'ingénieurs ainsi qu'aux professions libérales ;

-**la sociologie des organisations** qui étend ses champs d'investigation à l'étude de systèmes d'actions concrets de plus en plus diversifiés ;

-**la sociologie de la formation** qui élargit le champ de la sociologie de l'éducation aux problèmes de l'acquisition des compétences professionnelles dans les situations de travail, à travers des processus formels et informels de construction des savoirs et des relations entre formation et qualification.

Weber voit dans le processus de professionnalisation le passage d'un ordre social traditionnel où le statut de chacun dépend des tâches qu'il accomplit et où l'allocation des emplois s'effectue selon des critères rationnels de compétence et de spécialisation.

La profession est une vocation : elle n'est point héritée comme un destin, mais voulue et assumée. Le développement des professions est lié à la bureaucratisation, caractérisée par la hiérarchisation des tâches divisées et réparties sur la base de critères objectifs, la séparation complète entre les fonctions et les hommes qui les occupent, la mise en place de formations spécialisées et de procédures de recrutement fondées sur la libre sélection et l'engagement contractuel.

Durkheim (CF. « **La Division du travail social, 1893** ») s'interroge sur les conflits d'intérêts qui déchirent les sociétés industrielles, à la recherche d'autorités légitimes susceptibles de restaurer un minimum de cohésion sociale.

Pour lui, les associations professionnelles ou corporatives pourraient être les instances susceptibles de lutter contre les risques d'anomie qui s'accroissent dans les sociétés à **solidarité organique**.

Elles pourraient être l'équivalent moderne des métiers organisés en corporation, régis par une déontologie spéciale et susceptibles de développer chez leurs membres une discipline et une solidarité qui les détacheraient de l'individualisme.